



COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 03 OCTOBRE 2018 A 18 H 30

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaients présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Michel BOISARD, GUY BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Alain EDMOND, Miche THEYS	Jean-Yves MARCHAND.
CC Entre Beauce et Perche	Jean-François MANCEAU, Patrick MARTIN, Brigitte DEROIN, Philippe MORELLE.	Dominique CAPEL
CC du Grand Châteaudun	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Bruno BROCHARD, Claude MARTIN, Alain FAGOT, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Jacky DESILES, Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Jacqueline LETERTRE, Bertrand ARBOGAST, Patrick FOLLEAU.	
CC du Perche	Eric GIRONDEAU, Ludovic RAYMOND, Jean-Marie HARDY, Pierre BOUDET.	
Chartres Métropole	Hervé LE NOUVEL, Dominique MAROQUIN, François PELTIER	
CC des Terres de Perche	Vincent DOLLEANS, Jérôme GARNIER, Martial LECOMTE, Jean-François BOUTELOUP	

Etaients absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Alain GARNIER, Daniel BERTHOME, Bernard GUILLAUMIN, Dominique PRIEUR.
CC entre Beauce et Perche	Luc DESVEAUX, Marie-Paule DOS REIS, Eric BRULE, Thibaud GUILLOU, Mireille REVERSE, Stanislas CHARNY.
CC du Grand Châteaudun	Jean-Marie DEVIMEUX, Bernard SOLLET, Christian GRIVEAU, Dominique SALVY, Didier LEBRAY, Dominique DOUSSET.
CC du Perche	Sébastien VIVIEN
Chartres Métropole	Luc BOUTFOL
CC des Terres de Perche	Josette BRILLAND

Assistaient également à la réunion :

SMAR Loir 28 Céline MORIN, Bérengère MONVOISIN, Benoit BASCIO.

COMMUNICATION

Michel BOISARD rappelle qu'à défaut de quorum, la réunion prévue le 11 juillet dernier n'a pu être maintenue. Il était préférable de l'annuler plutôt que de faire déplacer les délégués pour constater que le quorum n'était pas atteint.

DÉLIBÉRATIONS

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il est possible de procéder aux votes des délibérations et aux élections des vice-présidents. Il ouvre la séance en précisant qu'elle s'inscrit dans la continuité de la refonte des statuts du syndicat.

➤ **CS 2018-20 Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2018**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 04 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2018-21 Composition du bureau et nombre de vice-présidences**

Il est rappelé aux membres du comité syndical que la composition du bureau n'est pas mentionnée dans les statuts. C'est au comité syndical de l'entériner.

Lors de la séance du 26 juin 2017, la nouvelle répartition des sièges avait été présentée et discutée devant le comité syndical. La proposition suivante est entérinée à l'unanimité :

Membres du syndicat	Délégués siégeant au comité syndical	Composition du bureau	
		Nombre de membres au bureau	VP (dont Président)
Communauté de communes du Grand Châteaudun	25	8	5
Communauté de communes du Bonnevalais	10	3	1
Communauté de communes Entre Beauce et Perche	10	3	1
Communauté de communes du Perche	5	2	1
Communautés de communes Terres de Perche	5	2	1
Chartres Métropole	4	2	1
TOTAL	59	20	10

➤ **CS 2018-22 Elections des vice-présidents et des membres du bureau**

Michel BOISARD indique que les membres du comité syndical viennent d'adopter le nombre de vice-présidents : 5 sont à élire pour le Grand Châteaudun et 1 pour chacune des autres communautés de communes.

Certaines communautés de communes ont porté à la connaissance du syndicat des candidatures pour les postes de vice-présidents.

Sur cette base, Michel BOISARD a affecté un rang à chaque candidat. Pour chaque rang, la candidature reçue est donc portée à la connaissance des délégués et il est demandé si d'autres délégués souhaitent se porter candidats.

Il est demandé à M. Beurepère, doyen de l'assemblée, de vérifier le dépouillement des votes.

1. Election du 1^{er} Vice-Président

Jean-Yves DEBALLON est le seul candidat.

Votants : 41

Blancs : 0

Exprimés : 41

M. Jean-Yves DEBALLON obtient 40 votes pour et 1 vote contre. Il est élu 1^{er} vice-président.

2. Election du 2^{ème} Vice-Président

Patrick MARTIN est le seul candidat.

Votants : 41

Blancs : 0

Exprimés : 41

M. Patrick MARTIN obtient 41 votes pour. Il est élu 2^{ème} vice-président.

3. Election du 3^{ème} Vice-Président

Gérard LEGRET est le seul candidat.

Votants : 41

Blancs : 0

Exprimés : 41

M. Gérard LEGRET obtient 41 votes pour. Il est élu 3^{ème} vice-président.

4. Election du 4^{ème} Vice-Président

Martial LECOMTE est le seul candidat.

Votants : 41

Blancs : 0

Exprimés : 41

M. Martial LECOMTE obtient 41 votes pour. Il est élu 4^{ème} vice-président.

5. Election du 5^{ème} Vice-Président

Serge HENAULT est le candidat désigné par la communauté de communes. M. Bruno BROCHARD présente également sa candidature.

Votants : 41

Blancs : 3

Exprimés : 38

M. Serge HENAULT obtient 20 votes et M. Bruno BROCHARD obtient 18 votes.

M. Serge HENAULT est élu 5^{ème} vice-président.

6. Election du 6^{ème} Vice-Président

Jean-Marie HARDY et Ludovic RAYMOND présentent leur candidature.

Votants : 40

Blancs : 6

Exprimés : 34

M. Jean-Marie HARDY obtient 26 votes et M. Ludovic RAYMOND obtient 8 votes.

M. Jean-Marie HARDY est élu 6^{ème} vice-président.

7. Election du 7^{ème} Vice-Président

Bertrand ARBOGAST est le candidat désigné par la communauté de communes. M. Bruno BROCHARD présente également sa candidature.

Votants : 40

Blancs : 6

Exprimés : 34

M. Bertrand ARBOGAST obtient 16 votes et Bruno BROCHARD 18 votes.

M. Bruno BROCHARD est élu 7^{ème} vice-président.

8. Election du 8^{ème} Vice-Président

Philippe GASSELIN est le seul candidat.

Votants : 41

Blancs : 0

Exprimés : 41

M. Philippe GASSELIN obtient 41 votes pour. Il est élu 8^{ème} vice-président.

9. Election du 9^{ème} Vice-Président

Mme Dominique MAROQUIN est la seule candidate.

Votants : 41

Blancs : 0

Exprimés : 41

Mme Dominique MAROQUIN obtient 41 votes pour. Elle est élue 9^{ème} vice-présidente.

Pour l'élection des 8 autres membres sortants du bureau, les candidats sont les suivants :

CC du Grand Châteaudun : Emmanuel BIWER, Patrick FOLLEAU, Jean-Michel PELLETIER

CC du Bonnevalais : Alain EDMOND

CC Entre Beauce et Perche : Philippe MORELLE

Chartres Métropole : Hervé LE NOUVEL

CC du Perche : Eric GIRONDEAU

CC des Terres de Perche : Jérôme GARNIER

Ils sont tous élus à l'unanimité des voix.

Au final, la composition du bureau du SMAR Loir 28 est la suivante :

MEMBRES DU BUREAU DU SMAR LOIR 28				
	NOM	Prénom	Membre	Communauté de communes
1	BOISARD	Michel	Président	CC du Bonnevalais
2	DEBALLON	Jean-Yves	1 ^{er} Vice-président	CC du Grand Châteaudun
3	MARTIN	Patrick	2e Vice-président	CC Entre Beauce et Perche
4	LEGRET	Gérard	3e Vice-président	CC du Grand Châteaudun
5	LECOMTE	Martial	4e Vice-président	CC des Terres de Perche
6	HENAULT	Serge	5e Vice-président	CC du Grand Châteaudun
7	HARDY	Jean-Marie	6e Vice-président	CC du Perche
8	BROCHARD	Bruno	7e Vice-président	CC du Grand Châteaudun
9	GASELIN	Philippe	8e Vice-président	CC du Grand Châteaudun
10	MAROQUIN	Dominique	9e Vice-président	Chartres Métropole
11	MANCEAU	Jean-François	Membre	CC entre Beauce et Perche
12	MORELLE	Philippe	Membre	CC entre Beauce et Perche
13	BEAUREPERE	Guy	Membre	CC du Bonnevalais
14	EDMOND	Alain	Membre	CC du Bonnevalais
15	GARNIER	Jérôme	Membre	CC des Terres de Perche
16	LE NOUVEL	Hervé	Membre	Chartres Métropole
17	GIRONDEAU	Eric	Membre	CC du Perche
18	BIWER	Emmanuel	Membre	CC du Grand Châteaudun
19	PELLETIER	Jean-Michel	Membre	CC du Grand Châteaudun
20	FOLLEAU	Patrick	Membre	CC du Grand Châteaudun

➤ **CS 2018-23 Désignation des membres de la commission vallées**

Il est rappelé que la commission vallées se réunit une fois par an pour discuter et entériner les travaux à réaliser. Elle examine les demandes reçues. Mme Dominique MAROQUIN, vice-présidente du SMAR Loir 28, préside la commission vallées.

Messieurs Jean-François BOUTELOUP, Ludovic RAYMOND, Jacky DESILES et Philippe MORELLE présentent leurs candidatures pour être membres de la commission vallées.

Sa composition est entérinée à l'unanimité comme suit :

Commission vallées du SMAR Loir 28

NOM	PRENOM
BOISARD	Michel
BELFORT	Jean-Claude
BOUTFOL	Luc
MORELLE	Philippe
DESVEAUX	Luc
EDMOND	Alain
DESILES	Jacky
BOUTELOUP	Jean-François
RAYMOND	Ludovic
MANCEAU	Jean-François
MARCAULT	Jean-Luc
MAROQUIN	Dominique
PELLETIER	Jean-Michel

➤ **CS 2018-24 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

Le mandat de M. DESCOTTES n'ayant pas été renouvelé, il est nécessaire de le remplacer au sein de la CAO.

M. Jean-Yves DEBALLON demande de passer du statut de suppléant à titulaire au sein de cette commission.

M. Philippe GASSELIN présente sa candidature en tant que suppléant.

La composition de la CAO est adoptée à l'unanimité comme suivant :

NOM	PRENOM	Membre
BOISARD	Michel	Titulaire
DEBALLON	Jean-Yves	Titulaire
HENAULT	Serge	Titulaire
MARCAULT	Jean-Luc	Titulaire
PELLETIER	Jean-Michel	Titulaire
SAILLARD	Jean-Pierre	Titulaire

ARBOGAST	Bertrand	Suppléant
BELFORT	Jean-Claude	Suppléant
GASSELIN	Philippe	Suppléant
LEGRET	Gérard	Suppléant
MARTIN	Patrick	Suppléant

➤ **CS 2018-25 Taux d'indemnités des élus**

Il est proposé aux membres du comité syndical d'adopter les taux suivants :

	Situation actuelle		Nouvelle proposition	
	Taux (% de l'indice terminal)	Indemnité nette mensuelle	Taux (% de l'indice terminal)	Indemnité nette mensuelle
Président	17,72	594,40 €	16,22	544 €
Vice-Président	7,1	240,46 €	6	200 €

Le sujet est débattu par les membres de l'assemblée. Il est demandé si tous les VP doivent être indemnisés et quel est leur mandat ? Certains VP touchent déjà des indemnités par ailleurs au sein d'autres collectivités. Est-ce qu'il ne serait pas plus équitable de verser une indemnité kilométrique à tous les délégués du comité syndical lorsqu'ils viennent en réunion ?

Les VP touchent près de 2 400 euros par an. L'indemnité devrait être versée en fonction de l'investissement de chacun dans sa mission et non systématiquement. Dans certains syndicats, seul le 1^{er} VP, qui a délégation de signature, est indemnisé.

Il n'est pas certain que les indemnités kilométriques coutent moins chères au syndicat. Il faudrait procéder à une estimation pour comparer.

L'indemnité pourrait être baissée en fonction du taux d'absentéisme en réunion.

Les VP peuvent s'investir autant qu'ils le désirent dans leurs missions. Un territoire leur est affecté. Il y a de nombreuses choses à faire. Il est nécessaire d'assister à des réunions à la Préfecture ou même parfois en dehors du département. Il est proposé de finir le mandat sur la base de cette proposition. Les nouveaux élus devront réexaminer le sujet en 2020.

La délibération initiale est portée au vote. 29 délégués votent pour cette proposition. Représentant la majorité des suffrages exprimés, la délibération est adoptée.

➤ **CS 2018-26 Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Au vu des éléments exposés, l'ouverture d'une ligne de trésorerie est adoptée à l'unanimité.

➤ **CS 2018-27 Rapport d'activités 2017**

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité. Il sera transmis par mail et par courrier aux collectivités adhérentes au syndicat en 2017.

➤ **CS 2018-28 Décision modification n°1**

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

➤ **CS 2018-29 Durées des amortissements**

La délibération qui a pour objectif d'entériner des durées d'amortissement en adéquation avec la durée de vie des biens est approuvée à l'unanimité.

➤ **CS 2018-30 Mise à jour des amortissements : reprise des antérieurs**

Les opérations ont pour objectif de régulariser l'actif et les amortissements du syndicat au vu d'observations faites par le comptable public. La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ **CS 2018-31 Régime indemnitaire des agents : modification de l'ISS**

La délibération qui consiste uniquement en une mise à jour réglementaire suite au nouveau décret paru est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Jean-Michel PELLETIER demande si la restauration de la ripisylve sera faite à Brou en 2019.

Michel BOISARD répond par la négative : il n'y aura pas de travaux en 2019 puisqu'il n'y a pas de contrat territorial et de subventions mobilisables de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

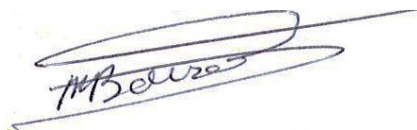
Il faudra attendre en 2020.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Bonneval, le 05 octobre 2018

Michel BOISARD

SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Boisard', is written over a horizontal line.

Président du SMAR Loir 28